



Mobilité bancaire après changement de banque

Par **Marina Bellanger**, le **31/05/2017** à **13:15**

Bonjour, pour un rachat de crédit immobilier nous avons changé de banque en février 2017. Avec la loi Macron, la banque est censée prendre en charge toutes les démarches pour transférer les virements et prélèvements de l'ancienne banque vers la nouvelle. Voici 4 mois que nous attendons que le nécessaire soit fait mais il n'en est rien. Les deux banques assurent que les données sont envoyées mais nous ne voyons encore aucune différence. Conséquence, cela fait 4 mois que nous payons deux fonctionnements de comptes et que nous devons jongler entre les deux banques... A-t-on un recours possible ? Dans quel délais les choses sont censées se faire ? Peut on réclamer un dédommagement pour les désagréments ?? Merci pour votre réponse. Cordialement

Par **Visiteur**, le **31/05/2017** à **21:01**

Bonjour,
Perso, je viens de regrouper mes comptes en un seul lieu, méfiant, j'ai préféré adresser un nouveau RIB à tous mes préleveurs (via internet, plus rapide).
Je vous conseille de faire de même.

Par **Marina Bellanger**, le **31/05/2017** à **21:42**

Merci pour votre réponse "pragma"tique;) Je crains que c'est ce qu'on va être contraint de faire. Pourtant, la nouvelle loi nous exempte de toute démarche. Nous sommes donc en droit de compter sur le professionnalisme des banques, n'est-ce pas ? Celles-ci sont beaucoup plus promptes à débiter leurs frais et leurs Agios...

Par **Visiteur**, le **31/05/2017** à **23:53**

Je n'irai pas si loin car mes banques sont raisonnables, mais j'ai toujours joué franc jeu' donnant donnant.
Il faut négocier, par exemple jamais de découvert sans avoir demandé préalablement un accord ET UN TAUX d'agios.

Quant à la loi macron, le problème est que fe n'est pas au point dans tous les établissements.